

Toulouse, le 28 mai 2018

La Rectrice de l'académie de Toulouse,
Chancelière des universités,

A

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
des collèges, lycées publics, EREA

Rectorat de l'académie
de Toulouse

**Objet : Campagne annuelle de bourse nationale de lycée (Public)
Année scolaire 2018 – 2019**

**Ref. : Code de l'Éducation
Circulaire n°2018-058 du 23-05-2018**

Dossier suivi par :

Chrystel ANDRIEUX
Chef de Division

DSDEN de l'Ariège
7 rue du Lieutenant Paul
Delpech
BP 40077
09 008 Foix Cedex
Mail : ia09dve@ac-toulouse.fr

Isabelle ROGER
Chef de Division

DSDEN du Lot
Cité administrative
Quai Cavaignac
BP 286
46005 Cahors
Cedex
Mail : vse46@ac-toulouse.fr

J'ai l'honneur de vous transmettre les instructions relatives à la campagne de bourses nationales d'études du second degré de lycée pour l'année scolaire 2018-2019.

I - LES ÉLÈVES CONCERNÉS

Selon les termes du code de l'éducation (articles L 531-4 et 531-5), les bourses nationales bénéficient aux élèves inscrits sous statut scolaire dans :

- les lycées publics ou privés sous contrat,
- dans les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA),
- dans les établissements privés hors contrat habilités à recevoir des boursiers nationaux,
- auprès du centre national d'enseignement à distance (CNED),
- dans un établissement ou service social ou médico-social privé, si le statut de l'établissement ne permet pas de bénéficier de la prise en charge prévue à l'article L.242-10 du code de l'action sociale et des familles.

Sont concernés par la campagne annuelle de bourse nationale de lycée :

- **les élèves en classe de 3^{ème} au collège** qui poursuivront leur scolarité en lycée, lycée professionnel, EREA ou dans une classe de niveau lycée par le CNED à la rentrée scolaire 2018-2019;
- **les élèves de lycées**, d'EREA ou du CNED sous statut scolaire, **non boursiers** au moment de la demande mais dont les ressources et charges de leur famille, au titre de l'année de référence pourraient leur permettre de bénéficier d'une bourse à la rentrée scolaire suivante.

A noter :

- ✓ Il est indispensable de porter une attention particulière aux élèves boursiers de 3^{ème} ou ayant fait appel au fonds social.
- ✓ Il est vivement conseillé aux élèves souhaitant s'orienter vers un CFA de déposer, par précaution, un dossier.



II – INFORMATION AUX FAMILLES

2/4

J'insiste auprès de vous sur la nécessité **d'informer le plus largement possible les familles et les élèves sur les bourses nationales** afin que les dossiers soient déposés dans les délais.

Je vous invite à utiliser cumulativement plusieurs de ces voies d'information :

- un courrier aux familles,
- une information orale par le professeur principal,
- une information écrite dans le carnet de correspondance de l'élève,
- plusieurs affichages dans l'établissement,
- une communication informatique par le biais de l'ENT et / ou du site de l'établissement.

A cet effet, vous mettrez à disposition des familles la notice d'information et vous les informerez de l'existence du simulateur de bourse de lycée, tous deux accessibles sur le site internet du Ministère de l'éducation nationale.

Les familles pourront ainsi vérifier si leur situation est susceptible d'ouvrir un droit à bourse pour leur(s) enfant(s) ce qui leur évitera de formuler inutilement une demande.

III – FORMULATION DE LA DEMANDE

Il existe désormais deux possibilités pour déposer une, et une seule, demande de bourse par élève.

1) Demande de bourse de lycée « en ligne » - NOUVEAUTE 2018

La demande de bourse de lycée en ligne est généralisée à tous les lycées publics de toutes les académies.

La demande de bourse en ligne est accessible par le portail « Scolarité services » **jusqu'au 20 juin 2018** et s'effectue pour chaque élève.

Pour accéder au portail Scolarité-services, deux possibilités s'offrent aux familles :

- se connecter avec France connect
- se connecter avec votre compte Education nationale (ATEN)

Il importe **d'accompagner les familles dans cette démarche de première connexion lorsque cela s'avère nécessaire.**

A noter, qu'une famille qui ne souhaite pas faire sa demande de bourse en ligne doit pouvoir la formuler en version papier. Cette possibilité ne peut lui être refusée.

Dossiers « déposés en ligne » incomplets :

Les **pièces complémentaires** qui vous seront transmises par les familles doivent être **envoyées par l'établissement, avec un bordereau d'envoi, à la DSDEN.**



2) Demande de bourse de lycée « Format papier »

Le dossier de bourse est retiré dans l'établissement scolaire (imprimé par l'établissement) ou est édité par la famille puis transmis à l'établissement qui devra l'envoyer au service des bourses **avant le 20 juin 2018**.

3/4

Pour les demandes au format papier, **un accusé de réception** tel qu'il est fourni par le module Bourses de l'application SIECLE **sera obligatoirement remis au demandeur**, qui doit le conserver jusqu'à la réception de la notification.

Les **dossiers** au format **papier déposés après la date limite fixée nationalement** doivent également faire l'objet d'un **accusé de réception** et être transmis au service académique des bourses qui seul pourra prononcer l'irrecevabilité des demandes.

INSTRUCTIONS AUX ETABLISSEMENTS

L'établissement doit saisir **obligatoirement**, sur "SIECLE" (portail ARENA), la **date de dépôt** par la famille, à réception du dossier et éditer :

- L'accusé de réception à remettre **impérativement** à la famille : ce document tient lieu de preuve et permet de trancher les cas litigieux en cas de réclamation de la famille.

- Le bordereau d'envoi des dossiers déposés (édité de SIECLE-ARENA)
Cette liste est transmise, avec les dossiers complets et contrôlés par vos soins, au service des Bourses de la Direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN).

Sur le dossier, doivent impérativement figurer :

- le numéro INE (Identifiant National Elève),
- la date de dépôt de dossier
- le numéro d'établissement d'origine
- la classe actuelle de l'élève
- le visa du chef d'établissement.

Ces dossiers doivent être constitués avec le plus grand soin, car les renseignements fournis conditionnent l'attribution des bourses.

Rappel : (demandes de bourse « format papier » ou « en ligne »)

- ✓ Les boursiers de collège de 3ème doivent déposer obligatoirement une demande de bourse de lycée : il n'y a pas de transfert de bourse du collège au lycée.
- ✓ La demande de bourse de lycée doit être déposée même si l'orientation n'est pas connue ou décidée (ce motif ne sera pas retenu pour un dossier déposé hors délai).
- ✓ Les élèves déjà boursiers en lycée ne doivent pas déposer une nouvelle demande.



IV – CALENDRIER

Dès aujourd'hui **et jusqu'au 20 juin 2018** les dossiers devront être envoyés, **au fur et à mesure de leur réception**, au service des bourses de la DSDEN. Ces dossiers recevront une réponse (droit ouvert ou refus) **avant la fin de l'année scolaire.**

4/4

En fin de campagne, tous les dossiers (même incomplets), doivent impérativement nous être transmis.

Les services de la DSDEN dont vous dépendez restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous remercie de votre collaboration.

P.J. :

Imprimé de demande de bourses (CERFA)

Notice d'information

Barème et montant de la bourse

Coordonnées des correspondants bourses

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2018-2019

Cadre réservé à l'établissement

INE : | | | | | | | | | | | | | | | | N°Etab : | | | | | | | | | |

Date de dépôt du dossier dans l'établissement : | | | | | | | | | | | | | |

Important : merci de remplir ce formulaire en majuscules, de cocher les cases qui concernent votre situation et de ne rien inscrire dans les cases grises

1 - Renseignements concernant les membres de la famille

L'enfant pour lequel vous demandez la bourse

Son nom : _____

Ses prénoms : _____

Fille Garçon Sa date de naissance : | | | | | | | | | | Son département de naissance : | | | | |Sa nationalité : Française d'un pays de l'Union européenne d'un autre pays

Si l'enfant est sous-tutelle administrative, indiquez l'organisme : _____

Vous-même

Vous êtes : le père OU la mère OU le représentant de l'enfant

Votre nom (suivi éventuellement du nom d'usage) et prénom : _____

Votre adresse : _____

Code postal : | | | | | | Commune : _____

N° de tel : | | | | | | | | | | Courriel : _____ @ _____

En activité professionnelle : oui non Profession : _____Situation de famille : marié(e) pacsé(e) en concubinage séparé(e) divorcé(e) veuf(ve) célibataire

Votre conjoint(e), votre concubin(e) ou votre partenaire de Pacs

Est-il : le père ou la mère de l'enfant

Son nom (suivi éventuellement du nom d'usage) et prénom : _____

Son adresse si elle est différente de la vôtre : _____

Code postal : | | | | | | Commune : _____

En activité professionnelle : oui non Profession : _____

2 - Renseignements relatifs à la scolarité

Etablissement actuellement fréquenté par votre enfant

Nom de l'établissement : _____

Code postal : | | | | | | Commune : _____

Classe actuelle de l'élève : _____

| | | | | | (MEF-classe : libellé court)
à compléter par l'établissement

Cadre réservé à l'administration

Charges et ressources : Nombre d'enfants | | |

ENF | | |

Ressources

| | | | | | | |



N° 11319*15

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2018-2019

3 - Renseignements pour déterminer les charges du foyer

Merci de remplir le tableau ci-dessous :

Nom et prénom de chacun des enfants à charge (y compris l'enfant pour lequel vous demandez la bourse)	Date de naissance	Etablissement scolaire, université fréquentée ou profession	BOURSIER	
			Oui	Non

4 - Pièces à joindre à votre dossier

Dans tous les cas

- une copie complète de votre avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016

Selon votre situation	Pièces complémentaires à fournir
Si vous êtes divorcé(e) ou séparé(e)	Copie du jugement indiquant les dispositions relatives à la résidence de l'enfant et à la pension alimentaire versée, et attestation de paiement de la CAF.
Si vous vivez en concubinage	L'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016 de votre concubin(e).
En cas de changement dans votre situation (décès, divorce, séparation, perte d'emploi, retraite, invalidité) entraînant une diminution de ressources en 2017	Votre situation déclarative des revenus 2017 ou votre avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017, dès sa réception. Tout justificatif de la modification substantielle de votre situation entraînant une diminution de ressources en 2017 et attestation de paiement de la CAF.
En cas de changement récent de votre situation familiale, exclusivement décès de l'un des parents ou divorce ou séparation : vos seuls revenus seront pris en compte	Justificatif de modification de situation familiale - attestation de paiement de la CAF.
Si l'enfant pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition 2017	L'attestation de paiement de la CAF indiquant les personnes à votre charge Justificatif du changement de résidence de l'enfant.
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	La copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille et attestation de paiement de la CAF.

5 - Engagement de la famille

Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case qui correspond à votre situation)

Je soussigné(e) le père ou la mère ou le (la) représentant(e) de l'enfant

Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts.

Date et signature :

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (loi n°68-690 du 31 juillet 1968, article 22).
La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers nominatifs et aux libertés s'applique aux réponses données dans ce formulaire. Elle vous garantit à vous et à l'enfant pour lequel est faite la demande un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès du service académique dans lequel la demande est envoyée.

Rubrique réservée au chef d'établissement

Après vérification des renseignements indiqués par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe actuellement fréquentés par l'élève.

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

**Signature du chef d'établissement
& timbre de l'établissement**

DATE : / /



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Nous sommes là pour vous aider



Demande de bourse nationale de lycée

N°51593#06

pour l'année scolaire 2018-2019

Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

Notice d'information

►► Vous souhaitez faire une demande de bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un lycée public ou un lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux

►► Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2017 sur les revenus de 2016. En cas de modification substantielle de votre situation entraînant une diminution de ressources, vos revenus de l'année 2017 peuvent être pris en compte
- 2) les enfants à charge : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2016 à ne pas dépasser	17 938 €	19 317 €	22 076 €	25 526 €	28 975 €	33 116 €	37 255 €	41 394 €

Un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/aides-financieres-lycee vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant et estimer son montant

►► Comment faire votre demande de bourse nationale de lycée ?

Vous pouvez obtenir un formulaire de demande de bourse nationale de lycée en vous adressant à l'établissement de votre enfant ou en le téléchargeant sur education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

Vous remplirez ce formulaire et y joindrez :

- une copie de votre avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016,
- les pièces justificatives correspondant éventuellement à votre situation particulière, dont vous trouverez la liste en rubrique n°4 du formulaire de demande de bourse

Vous remettrez le dossier complet (imprimé et pièces justificatives) à l'établissement fréquenté par votre enfant.
Date limite nationale : 20 juin 2018

POUR EN SAVOIR PLUS

- Vous pouvez vous adresser à l'établissement d'accueil de votre enfant ou consulter : www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee et utiliser le simulateur de bourse en ligne

BARÈME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE SECOND DEGRÉ DE LYCÉE

Barème d'attribution des bourses de lycée 2018-2019 - Année de référence des revenus : 2016

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2017 sur les revenus de 2016					
	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	17 938	14 199	12 059	9 726	6 045	2 362
2	19 317	15 492	13 155	10 609	6 717	2 823
3	22 076	18 073	15 348	12 379	8 060	3 741
4	25 526	20 657	17 541	14 147	9 402	4 658
5	28 975	24 530	20 830	16 800	11 417	6 035
6	33 116	28 402	24 120	19 454	13 434	7 411
7	37 255	32 276	27 410	22 105	15 448	8 790
8 ou plus	41 394	36 150	30 699	24 757	17 463	10 166
Montant annuel de la bourse	435 €	534 €	630 €	726 €	822 €	921€

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée qui ne peut excéder l'échelon 3.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	--------

(*) attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde avec une mention Bien ou Très bien au DNB

Montant annuel de la prime d'internat accordée aux élèves boursiers internes : 258 €

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté) : 341,71 €

Coordonnées de la Division de la Vie de l'élève
Permanences téléphoniques :
Lundi, mardi et jeudi de 14h à 16h

DSDEN ARIÈGE 2018-2019

Gestion des bourses de la Haute-Garonne (31), des Hautes-Pyrénées (65) et de l'Ariège (09)

09-31-65	Chrystel ANDRIEUX	Chef de Division	05.67.76.52.41	ia09dve@ac-toulouse.fr
09	Françoise FLORISSON	Bourses 09, Bourses CNED-SEGPA (National)-EREA09	05.67.76.52.38	ia09-bourses0965@ac-toulouse.fr
31	Myriam MOUSSARD	Bourses 31	05.67.76.52.37	ia09-bourses31b@ac-toulouse.fr
31	Lise MENNECIER	Bourses 31 – DIMA (09-31-65)	05.67.76.52.35	ia09-bourses31a@ac-toulouse.fr
31	Christine SICART	Bourses 31, EREA 31	05.67.76.52.33	ia09-bourses31c@ac-toulouse.fr
65	Chantal MARQUES Nathalie PINEIRO	Bourses 65 – DIMA (09-31-65)	05.67.76.52.34	ia09-boursesbm@ac-toulouse.fr
09-31-65	Nadine LOUBET	Paiement des subventions à tous les établissements publics et privés, bourses collèges privés	05.67.76.52.36	ia09-dveFinancier@ac-toulouse.fr

Coordonnées Service des Bourses
2018-2019

DSDEN LOT

12	Corinne VEYSSIERE	Collèges publics, privés ; Lycées publics, privés	05.67.76.55.13	dvse46-bourses12 <vse46-bourses12@ac-toulouse.fr>
32	Patricia SCHOONBAERT Patricia SCHOONBAERT	Collèges publics, privés; Lycées publics, privés Collèges publics, Lycées publics	05.67.76.55.16	dvse46-bourses32 <vse46-bourses32@ac-toulouse.fr>
81	Léontine NOEL-IVANOFF	Collèges publics, Lycées publics,	05.67.76.55.18	dvse46-bourses46 <vse46-bourses46@ac-toulouse.fr>
82	Catherine OLLIVOT	Collèges publics, privés; Lycées publics, privés	05.67.76.55.12	dvse46-bourses82 <vse46-bourses82@ac-toulouse.fr>
81	Christine CROUZET	Collèges privées	05.67.76.55.18	dvse46-viesco <vse46-viesco@ac-toulouse.fr>
46	Christine CROUZET	Collèges privés, Lycées privés		